

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte de reprise des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics en Île-de-France Un cadre de dialogue constructif entre les acteurs pour accompagner la reprise des chantiers

Île-de-France, le 08 juin 2020

L'AORIF – l'Union Sociale pour l'Habitat d'Île-de-France, les Constructeurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment de l'Île-de-France, l'Union des Syndicats de l'Immobilier Île-de-France, l'Union des Fédération Française du Bâtiment de l'Île-de-France, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Île-de-France, la Fédération Régionale des Travaux Publics de l'Île-de-France, l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes Île-de-France ont, dans le cadre d'un dialogue constructif, rédigé une charte, afin d'accompagner les différents acteurs de l'acte de construire dans la reprise des chantiers afin de faire face aux nouvelles obligations liées à la crise sanitaire, qui a été signée le lundi 08 juin 2020.

La présente charte partenariale permet d'avoir une lecture commune des difficultés que rencontrent les intervenants sur les chantiers. Quel partage des responsabilités liées aux arrêts de chantiers ? Quelle prise de risque pour chacune des parties ? Quelle répartition des surcoûts ? Comment prendre en compte les délais prolongés dans les opérations ? Au-delà des préconisations individuelles, il est important d'aborder toutes ces interrogations et ainsi s'accorder sur les principes d'une gestion commune efficace des conséquences de l'épidémie de COVID-19 pour notre secteur d'activité. L'accompagnement de cette reprise des opérations ne peut être réalisé qu'avec un engagement collectif et des valeurs communes favorisant un dialogue local, permanent et constructif, afin de limiter les conséquences économiques gravissimes.

En effet, la concertation, la volonté d'entreprendre et l'appui des pouvoirs publics doivent permettre de se prémunir d'une contraction sensible de l'appareil productif qui induirait des pertes d'emploi massives et une érosion des compétences indispensables au déploiement des grandes politiques publiques, notamment en matière de logement social, et de performance énergétique et environnementale.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, Monsieur CADOT, Préfet d'Île de France, apporte son soutien à cette initiative.

La présente charte s'inscrit dans un consensus de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire et continuera d'accueillir de nouveaux signataires qui en formuleront la demande afin de rejoindre cette volonté de collaboration pour accompagner la reprise de notre secteur d'activité.

Contacts Presse :

UFB
Chantal SAMOUILHAN
Tél. 01 39 58 28 91

CAPEB Île-de-France
Jonathan SALMON
Tél. 06 86 76 05 03

FRTP Île-de-France
Olivier GARRIGUE
Tél. 01 47 66 01 23

LCA-FFB Île-de-France
Antoine ROCHETTE
Tél. 01 40 69 58 55

AORIF – USH d'Île de France
Vincent ROUGEOT
Tél. 01 40 75 70 15

UNIS
François Emmanuelle BOREL
Tél. 01 53 59 53 59

UNSA Île-de-France
Patrick JULIEN
Tél. 01 45 44 82 45